



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2011.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents :

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| – M. Roland MESSERLIN | 1 ^{er} Adjoint, |
| – M. Marc PERRIN | 2 ^{ème} Adjoint, |
| – M. Serge JAEG | 3 ^{ème} Adjoint, |
| – Mme Françoise NAEGELEN | 4 ^{ème} Adjoint, |
| – Mme Martine BISSLER | Conseillère Municipale, |
| – M. Bertrand RISACHER | Conseiller Municipal, |
| – M. Timothée HINGRE | Conseiller Municipal, |
| – M. Joseph GENSBITTEL | Conseiller Municipal, |
| – M. Gérard STOECKLIN | Conseiller Municipal. |

Absents excusés :

- Mme Marie HINGRE qui donne pouvoir à Mme Françoise NAEGELEN,
- M. Thierry KAYSER qui donne pouvoir à M. Joseph GENSBITTEL,
- Mlle Cathy COLONNA qui donne pouvoir à M. Timothée HINGRE,
- Mme Annick EHRET qui donne pouvoir à Mme Martine BISSLER,
- M. Marc ALTER.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPP Secrétaire de Mairie.

Date de la convocation : 1^{er} avril 2011

Ordre du jour :

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2011**
- 2°) **Entrée ouest**
- 3°) **Taux d'imposition 2011**
- 4°) **Vote du budget primitif 2011**
- 5°) **Décision modificative n°1 budget annexe « Forêt »**
- 6°) **Décision modificative n°1 budget annexe « Lotissement Stribich »**
- 7°) **Vente du réseau Basse Tension du lotissement « Stribich » à ERDF**
- 8°) **Ligne de trésorerie**
- 9°) **Déclassement du chemin rural dit « du Kurzkehr »**
- 10°) **Déclassement voirie rue des Vignes**
- 11°) **Approbation du projet d'alignement rue de la Roseraie**
- 12°) **Chasse : nomination d'un nouvel associé pour le lot n°1**
- 13°) **Chasse : cession du bail du lot n°2**
- 14°) **Chasse : nomination d'un garde-chasse pour le lot n°2**
- 15°) **Occupation temporaire du domaine public par les associations**
- 16°) **Délégations extérieures**
- 17°) **Divers & informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents.

M. le Maire demande aux Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :



- Le rachat des prestations de travaux d'enfouissement et de raccordement du gaz par GRDF
- Avenant n°1 au lot n° 2 réseaux secs du marché « réfection de voirie-rue Neuve rue des Vergers »

M. RISACHER demande la parole et propose d'ajouter également un point pour une motion en faveur du maintien de la troisième classe de l'école maternelle de Sentheim.

M. le Maire propose de rajouter ces trois points à l'ordre du jour, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2011

Aucune remarque n'étant formulée, M. le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité moins une abstention (M. PERRIN).

2°) Entrée ouest.

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement de l'entrée ouest et présente le dernier chiffrage établi par la Direction Départementale des Territoires de Thann ainsi que celui présenté par le Syndicat d'Électricité pour l'enfouissement du réseau basse tension. Ces travaux ne sont pas prévus avant 2012, néanmoins la municipalité compte présenter ce dossier au fonds parlementaire, c'est pourquoi M. le Maire demande au Conseil Municipal un accord de principe ainsi que l'autorisation de lancer des études nécessaires à l'établissement du dossier.

Après délibérations, le conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe et autorise le Maire à faire les études nécessaires pour établir le dossier soumis au fonds parlementaire.

M. le Maire rappelle également que l'enfouissement du réseau haute tension de la rue des Vignes jusqu'à la rue Sainte Anne (en passant par la rue des Artisans) est plus que souhaitable avant de faire les travaux de l'entrée ouest. Une première estimation a été faite par ERDF pour environ 230 000 € HT, cette somme peut encore être subventionnée à hauteur de 60% par le Syndicat d'Électricité. Afin de présenter la demande de subvention dans les délais, M. le Maire propose d'inscrire la première partie de ces travaux au budget 2011 (200 000 €) et de prévoir le reste au budget 2012. Il demande au Conseil Municipal son accord de principe pour ces travaux d'enfouissement de la ligne haute tension.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe et inscrit la dépense à l'article 21534.

3°) Taux d'imposition 2011.

Suite à la réforme des taxes directes locales les taux d'imposition avant vote du Conseil Municipal se décomposent comme suit :

➤ Taxe d'habitation :	9,82 %	soit un produit de	154 174,00 €
➤ Taxe foncière (bâti) :	9,46 %	soit un produit de	111 912,00 €
➤ Taxe foncière (non bâti) :	56,08 %	soit un produit de	7 403,00 €
➤ CFE :	16,20 %	soit un produit de	31 817,00 €

Soit une recette fiscale de 305 306,00 €.

M. le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes directes locales telles que mentionnées ci-dessus.



4°) Vote du budget primitif 2011.

M. le Maire présente le budget primitif 2011 dont les sections fonctionnement et investissement s'équilibrent respectivement à 934 606,33 € et 2 377 085,30 €.

M. le Maire présente une liste des projets 2011 et la commente. M. RISACHER s'étonne de voir que 5914 € ont été dépensés pour la climatisation du secrétariat alors que les travaux pour la rénovation du sol de la salle d'évolution de la Maternelle, évalués à 7000 €, n'ont toujours pas été engagés alors qu'ils sont prévus depuis quelques années

Pour la section investissement, M. le Maire rappelle les travaux en cours et ceux projetés en 2011 et les années suivantes. À ce propos, M. GENSBITTEL demande à quel article sont inscrites les prochaines réfections des rues ? M. le Maire indique que compte tenu des projets en cours les tranches suivantes des réfections de rue sont reportées. M. RISACHER fait remarquer que certaines rues et notamment celle de Mortzwiller sont dans un état déplorable.

Pour la section fonctionnement, M. GENSBITTEL remarque un montant important à l'article 61522 – entretien des bâtiments ainsi qu'une hausse de 18% du Chapitre 012 - Charges de personnels. Pour l'article 61522, M. le Maire précise que les travaux de réfection de la toiture de l'église et du clocher et l'éventuelle remise en état du chauffage de la Maison des Œuvres grèvent ce poste de dépense. Pour les charges de personnels, la municipalité envisage d'étoffer les services techniques de façon durable en créant éventuellement un poste compte tenu des charges de travail actuelles et à venir. En tenant compte de cette création et du passage en 2011 de l'archiviste du Centre de Gestion du Haut-Rhin, l'augmentation du chapitre 012 est effectivement conséquente.

M. le Maire revient également sur les subventions allouées, il précise que, sur le tableau remis aux conseillers, la subvention attribuée à l'association Farandol'ler a été omise et qu'il convient donc de rajouter 219 € au total figurant sur le tableau. Ce montant total reste inférieur aux crédits inscrits à l'article 6475. M. RISACHER estime que ce tableau comporte quelques incohérences et demande que pour 2012 la commission animations se penche sur la répartition des différentes subventions. M. le Maire prend note de cette proposition et demande au Conseil Municipal d'accorder les subventions telles que prévues dans l'annexe du budget 2011.

Après délibérations, le Conseil Municipal, vote le montant des subventions annexé au budget principal 2011 par 12 voix pour et 2 abstentions (MM. RISACHER et STOECKLIN).

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2011.

Après délibérations, le Conseil Municipal, vote le Budget Primitif 2011 par 10 voix pour et 4 abstentions (Mmes BISSLER et EHRET, MM. GENSBITTEL et KAYSER).

5°) Décision modificative n°1 budget annexe « Forêt ».

Afin d'améliorer et d'affiner les données saisies dans le système informatique HELIOS du Trésor Public et à la demande de Mme SCHNEIDER, trésorière de Masevaux, M. le Maire propose la décision modificative suivante au budget annexe « Forêt » :

**Décision modificative n° 1 au budget annexe "Forêt"**

Section Fonctionnement							
002	F	R	0,60	023	F	D	0,60
Total	F	R	0,60		F	D	0,60
Section Investissement							
021	I	R	0,60	020	I	D	- 1 499,40
				21578	I	D	1 500,00
Total	I	R	0,60		I	D	0,60

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 au budget annexe « Forêt ».

6°) Décision modificative n°1 budget annexe « Lotissement Stribich »

Pour les mêmes raisons qu'au point 5, M. le Maire propose la décision modificative suivante au budget annexe « Lotissement Stribich » :

Décision modificative n° 1 au budget annexe "Lotissement Stribich"

Section Fonctionnement							
7015	F	R	- 514,57	71355	F	D	- 514,57
Total	F	R	- 514,57		F	D	- 514,57
Section Investissement							
3351	I	R	- 0,57	001	I	D	- 0,57
Total	I	R	- 0,57		I	D	- 0,57

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 au budget annexe « Lotissement Stribich ».

7°) Vente du réseau Basse Tension du lotissement « Stribich » à ERDF.

ERDF rachète le réseau Basse Tension du lotissement « Stribich » pour un montant de 19 652,76 € hors taxes. M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette vente.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette vente et autorise l'établissement du titre de recettes correspondant.

8°) Ligne de trésorerie.

M. le Maire indique que la commune a procédé à un encaissement de 100 000,00 € début avril. La ligne de trésorerie est ouverte jusqu'au 30 juin, à cette date, il est probable qu'un autre appel à fonds sera nécessaire et que la commune ne sera pas en possibilité de rembourser les montants utilisés, M. le Maire demande au Conseil Municipal de renouveler la ligne de trésorerie de 800 000,00€ et de l'autoriser à signer tout acte afférent à ce renouvellement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de renouveler la ligne de trésorerie de 800 000 € et autorise le Maire à signer tout acte afférent à ce renouvellement.

9°) Déclassement du chemin rural dit « du Kurzkehr ».

Afin de d'arpenter et de délimiter la nouvelle voie (élargie) baptisée chemin du Kurzkehr sise dans l'emprise du lotissement « Stribich », il convient de déclasser le chemin rural dit « du Kurzkehr » du Domaine Public. La voirie du lotissement « Stribich » sera, à terme, intégrée au Domaine Public. M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ce déclassement.



Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le déclassement du chemin rural dit « du Kurzkehr ».

10°) Déclassement voirie rue des Vignes.

À la demande de riverains intéressés par l'acquisition d'une partie du trottoir de la rue des Vignes, M. le Maire propose de fixer la largeur de la voie publique de cette rue de façon uniforme et de déclasser la partie du trottoir restante. M. STOECKLIN demande à ce que les riverains concernés soient consultés préalablement et donnent leur accord à l'opération.

Après délibération, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'aligner le trottoir et de fixer sa largeur à 1,40 m et de déclasser du domaine public le terrain restant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

11°) Approbation du projet d'alignement rue de la Roseraie.

M. le Maire fait circuler le projet d'alignement de la rue de la Roseraie et rappelle que la largeur de terrain à racheter à chaque propriétaire est 0,50 m, ce qui représente pour la rue complète 1,5 are environ.

Le Conseil Municipal adopte ce plan d'alignement par 13 voix pour et une abstention (M. STOECKLIN).

12°) Chasse : nomination d'un nouvel associé pour le lot n°1.

M. Bidault adjudicataire du lot de chasse n°1 demande l'agrément d'un nouvel associé M. Claude CHARMILLOT. Les pièces nécessaires ayant été présentées lors de la réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse (CCCC) du 30 mars 2011, M. le Maire propose d'accorder cet agrément.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour l'agrément de M. Claude CHARMILLOT en tant que nouvel associé du lot de chasse n°1.

13°) Chasse : cession du bail du lot n°2.

M. René PLICHON, adjudicataire du lot de chasse n°2 désire, pour des raisons de santé, céder son bail à M. Christian BISCHOFF. Cette cession a été validée par la CCCC lors de sa dernière réunion. M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant entérinant la cession du bail.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la cession du bail du lot de chasse n°2 à M. Christian BISCHOFF et autorise le Maire à signer tout acte entérinant cette situation.

14°) Chasse : nomination d'un garde-chasse pour le lot n°2.

En vue de la cession de bail du lot de chasse n°2, M. Christian BISCHOFF a présenté la demande de nomination de M. Richard FLUHR comme garde-chasse de ce lot à la CCCC qui a émis un avis favorable. M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette nomination.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette nomination.

15°) Occupation temporaire du domaine public par les associations.

M. le Maire rappelle que lors des manifestations des associations du village, il doit établir un arrêté d'occupation temporaire du domaine public si ces manifestations se déroulent sur le domaine public. Il propose que pour les associations de Sentheim ces arrêtés d'occupation temporaire soient émis à titre gracieux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les occupations temporaires du domaine public par les associations du village soient délivrées à titre gracieux.



16°) Délégations extérieures.

M. le Maire donne la parole à M. PERRIN pour le SICTOM. Ce dernier distribue aux conseillers présents le règlement de collecte des déchets ménagers adopté par le SICTOM lors du comité syndical du 24 mars 2011. Il a été constaté, pour les deux premiers mois de l'année, une baisse de 14% pour les poubelles et une augmentation de 20% pour les papiers, 24% pour les plastiques et 17% pour le verre lors des collectes. M. PERRIN signale également que le SICTOM a été choisi pour expérimenter une filière d'élimination des plastiques fins (emballage de revue, de pack de boissons...). Des précisions viendront en cours d'année.



17°) Divers & informations.

Mme NAEGELEN rend compte des principales interrogations posées lors du conseil de l'école élémentaire :

- à quand l'aménagement de la cour de l'école ? Le conseil souhaiterait la présence de bancs à l'intérieur et à l'extérieur de l'emprise de cette cour
- le conseil soulève la question des parkings à proximités de l'école.

Aucune information supplémentaire n'étant à apporter, M. le Maire propose d'aborder les trois points rajoutés à l'ordre du jour.

18°) Avenant au lot n°2 - réseaux secs du marché d'enfouissement des réseaux.

La Municipalité a estimé qu'il faudrait profiter des travaux d'enfouissement en cours dans le secteur pour enfouir la dernière ligne électrique qui va de l'allée des Écureuils au terrain de football. Elle a demandé au cabinet BEREST un chiffrage pour cette opération à rattacher au lot n°2 –Réseaux secs du marché de réfection des voiries. Le montant annoncé est de 8 787,00 € HT, soit 4,08% du montant du lot n°2. Sachant que cette opération peut bénéficier d'une subvention de 40% du Syndicat Départemental d'électricité, opportunité qui ne se représentera pas, et que les crédits nécessaires sont en place au chapitre 21, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner l'exécution de ces travaux supplémentaires et de l'autoriser à signer l'avenant au marché précité.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et deux abstentions (MM. JAEG et RISACHER), décide d'effectuer ces travaux supplémentaires et autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°2 – réseaux secs du marché de réfection des rues.

19°) Rachat des prestations de poses de réseaux et branchements gaz du lotissement « Stribich » par GRDF.

GRDF rachète les prestations de pose de réseaux et branchements gaz du lotissement Stribich pour un montant de 7 957,00 € hors taxes. M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette vente.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette vente et autorise l'établissement du titre de recettes correspondant.

20°) Motion en faveur du maintien de la troisième classe de l'école maternelle de Sentheim.

En ce qui concerne le projet de fermeture d'une classe à l'école maternelle de Sentheim, M. RISACHER signale, d'une part, qu'une pétition circule pour le maintien de cette classe et, d'autre part, qu'une manifestation pour ce maintien est prévue le mercredi 13 avril sur la place de l'Église devant l'École Maternelle. Il propose aussi que le Conseil Municipal de Sentheim adopte une motion en faveur du maintien de la 3ème classe de la Maternelle. M. le Maire charge M. RISACHER de rédiger cette motion.

Motion du Conseil Municipal

Les enseignants, les parents d'élèves et les élus de Sentheim ont appris fin mars que le ministère de l'Éducation Nationale envisageait de supprimer une classe de maternelle pour la rentrée 2011/2012.

Le Conseil Municipal de Sentheim ne peut pas accepter cette mesure. Cette suppression justifiée par le ministère sur des bases purement comptables, se fait au détriment de l'éducation de nos enfants. Or, l'avenir de notre pays dépendra de notre capacité à former notre jeunesse et à lui permettre de faire face aux défis de la mondialisation.

Cette fermeture signifierait la surcharge des classes dont les effectifs devraient s'élever à 27 élèves par niveau. Cela aurait pour conséquence une dégradation des conditions d'apprentissage pour nos enfants



et des conditions de travail des enseignants. Enfin, en cas de fermeture d'une classe et de la suppression d'un poste d'enseignant, la prise en charge des élèves en difficulté sera d'autant plus difficile à assurer.

Les parents et les membres du conseil municipal sont fiers de leur école et du travail accompli par les enseignants. En 2010, les évaluations nationales des élèves de Grande Section ont révélé un excellent niveau de préparation à l'entrée en cours préparatoire (taux de réussite pour la maîtrise de la langue : 93,3 % ; taux de réussite en mathématiques : 95,6 %).

Les municipalités successives ont toujours veillé à offrir des conditions matérielles optimales aux enfants scolarisés à Sentheim et à leurs enseignants.

Au cours des dix dernières années, la commune a fortement investi pour l'équipement des écoles.

L'agrandissement et la rénovation de l'école élémentaire ont été réalisés : deux nouvelles classes, de nouveaux sanitaires, un nouveau préau, aménagement d'une nouvelle salle informatique, remise à neuf de l'ensemble des fermetures du bâtiment d'origine...

Les investissements n'ont pas été moindres à l'école maternelle : une nouvelle salle avait été spécialement créée lors de l'ouverture de la 3^{ème} classe et elle vient d'être climatisée, le bureau directorial a été réaménagé...

Notre village a donc la chance de posséder des infrastructures de bon niveau pour accueillir l'ensemble des élèves du cycle primaire et en particulier trois classes maternelles.

Ce projet de fermeture d'une classe par le Ministère de l'Éducation Nationale est donc à reconsidérer d'autant que le village de Sentheim est dans une phase démographique dynamique : un lotissement de 20 parcelles est achevé, permettant le démarrage des constructions, ce qui ne manquera pas, d'ici peu, d'enrichir les effectifs de nos écoles, des maisons sont en vente et DOMIAL va proposer des logements neufs en location. Par ailleurs, la présence d'une structure périscolaire de qualité à proximité des écoles entraîne la scolarisation à Sentheim d'enfants résidant hors du village et constitue un atout de choix pour l'installation de jeunes couples.

Les conditions sont donc réunies pour que les effectifs des écoles, en particulier ceux de l'école maternelle repartent à la hausse.

Il semblerait donc que la suspension de cette mesure de fermeture soit l'option la plus raisonnable, non pas en termes comptables, mais bien en termes de vitalisation d'un territoire, d'attention portée au soutien et à la qualité du développement rural et surtout d'attention portée à la qualité de l'enseignement, à la vie scolaire de nos plus jeunes enfants qui ont droit à des conditions dignes d'un pays comme la France.

La question fondamentale qui est posée aujourd'hui est celle de la qualité des conditions d'enseignement.

Nos enfants, et ceux des membres du Gouvernement aussi, ont droit à vivre dans nos écoles, dans nos collèges, dans nos lycées, dans nos universités d'une manière sereine, c'est-à-dire à être pris en charge dans le cadre des classes dans les meilleures conditions et avec des effectifs adaptés.

Si l'on souhaite développer un enseignement plus proche des élèves, plus individualisé, plus personnalisé, ce n'est certainement pas avec des effectifs surchargés que les enseignants y arriveront.

Au-delà de cette question d'effectifs, très importante, le Gouvernement doit faire le choix d'une politique ambitieuse et forte dans le domaine de l'Éducation Nationale. Il en va de l'avenir de nos enfants et de l'avenir de la France.

Le Conseil Municipal de Sentheim demande fermement au gouvernement de revoir sa politique de fermeture de classes, en particulier en milieu rural et donc le maintien de la 3ème classe de notre école maternelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette motion en faveur du maintien de la troisième classe de l'école maternelle de Sentheim.



Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 23 h 05.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Senheim de la séance du 12 avril 2011

Ordre du jour :

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2011
- 2°) Entrée ouest
- 3°) Taux d'imposition 2011
- 4°) Vote du budget primitif 2011
- 5°) Décision modificative n°1 budget annexe « Forêt »
- 6°) Décision modificative n°1 budget annexe « Lotissement Stribich »
- 7°) Vente du réseau Basse Tension du lotissement « Stribich » à ERDF
- 8°) Ligne de trésorerie
- 9°) Déclassement du chemin rural dit « du Kurzkehr »
- 10°) Déclassement voirie rue des Vignes
- 11°) Approbation du projet d'alignement rue de la Roseraie
- 12°) Chasse : nomination d'un nouvel associé pour le lot n°1
- 13°) Chasse : cession du bail du lot n°2
- 14°) Chasse : nomination d'un garde-chasse pour le lot n°2
- 15°) Occupation temporaire du domaine public par les associations
- 16°) Délégations extérieures
- 17°) Divers & informations.
- 18°) Avenant au lot n°2 - réseaux secs du marché d'enfouissement des réseaux.
- 19°) Rachat des prestations de poses de réseaux et branchements gaz du lotissement « Stribich » par GRDF.
- 20°) Motion en faveur du maintien de la troisième classe de l'école maternelle de Senheim.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 ^{er} Adjoint		
PERRIN	Marc	2 ^{ème} Adjoint		
JAEG	Serge	3 ^{ème} Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4 ^{ème} Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère municipale	Procuration donnée à Mme NAEGELEN	
RISACHER	Bertrand	Conseiller municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. GENSBITTEL	
ALTER	Marc	Conseiller municipal	Absent et non représenté	
HINGRE	Timothée	Conseiller municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. HINGRE	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal		
EHRET	Annick	Conseillère municipale	Procuration donnée à Mme BISSLER	
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		